



VILLE D'HORNAING

59171

DECISION N° 2022 - 5

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

13 MAI 2022

ARRIVEE

Objet : Aménagement d'une aire de jeux – Aide à l'investissement sur fonds locaux (CAF)

Le Maire d'Hornaing,

Vu la délibération du 24 mai 2020 déléguant au Maire certains pouvoirs, notamment le point 25 relatif aux demandes d'attribution de subventions dont le montant n'excède pas 60 000 €,

Vu les instructions relatives à la programmation 2022 de l'aide à l'investissement sur fonds locaux,

Considérant que la municipalité souhaite mener une politique dynamique en matière de jeunesse, sport et cadre de vie,

DECIDE

De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF au titre de l'aide à l'investissement sur fonds locaux sur l'exercice 2022 pour l'aménagement d'une aire de jeux au complexe sportif dont le coût est estimé à 62 815.10 € HT, et de solliciter auprès de la CAF 40 % du montant des dépenses, soit 25 126 €.

Fait à Hornaing, le 25 avril 2022

LE MAIRE,
Frédéric DELANNOY

